

L'an deux mille quatorze, le vendredi 7 février, à 18H, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte les propositions de subventions :
 - o Football Club Beffes-St-Léger-Marseilles-Argenvières : 1085 €
 - o AAPPMA « Le Brochet » : 605 €
 - o F.N.A.C.A : 415 €
 - o Club de l'Age d'Or Beffois : 1095 €
 - o Comité des œuvres du personnel communal : 4025 €
 - o Amicale des retraités P et Ch et SCF : 375 €
 - o FOPAC : 535 €
 - o Energym : 705 €
 - o Les Amis de l'école 690 €
 - o Tennis Club Beffois : 605 €
 - o La pétanque Beffoise : 635 €
 - o Aqua Beffes Club : 635 €
 - o Amis de Chabrolles : 690 €
 - o Club Pyramide « PyraBeffes » : 605 €
 - o 3T Racing Team : 510 €
 - o Université Rurale 300 €
 - o Les majorettes 510 €
 - o Comité des fêtes 625 €
 - o Viet Vo Dao 510 €
 - o Ping Pong 510 €

Associations caritatives et diverses :

- Association des amis de la bibliothèque du Cher : 100 €
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés : 54 €
- Mutuelle Nationale Territoriale : 30 €
- G.E.D.H.I.F. : 38 €
- Prévention routière : 30 €
- Délégation Départementale Éducation Nationale : 50 €
- Associations des paralyés de France : 15 €
- Fédération des Œuvres Laïques : 15 €
- OHE Prométhée Cher : 15 €
- Association pour aveugles et déficients visuels APADVOR : 15 €
- Institut Curie : 30 €
- Nouvelle Association Française des Sclérosés en Plaques : 30 €
- Croix Rouge : 100 €
- AFM : 30 €
- Secours Populaire : 170 €
- Secours catholique : 50 €

FACILAVIE :	100 €
ADMR	100 €
MFR de Gien	100 €

Tarifs salle des fêtes :

Ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} mai 2014

<u>ANCIENNE SALLE DES FETES</u>		
	Du 1er mai au 30 septembre	Du 1er octobre au 30 avril
<u>TARIFS SEMAINE</u>		
Vin d'honneur	GRATUIT	
<u>TARIFS WEEK-END (samedi ou dimanche)</u>		
Concours de belote (org local) et autres manifestations locales à but lucratif	40,00 €	55,00 €
Vin d'honneur lié à un mariage (org local)	GRATUIT	
Arbre de Noël et autres activités non lucratives pour les associations beffoises seulement	GRATUIT	
<u>TARIFS WEEK-END (Dimanche uniquement)</u>		
Déjeuner ou Diner dansant (org local)	120,00 €	150,00 €
<u>TARIFS FORFAIT OBLIGATOIRE POUR 2 JOURS (samedi et dimanche)</u>		
Bal (org local)	135,00 €	175,00 €
Diner dansant (org local)	175,00 €	215,00 €
Banquet (org local)	135,00 €	175,00 €
<u>NOUVELLE SALLE DES FETES</u>		
	Du 1er mai au 30 septembre	Du 1er octobre au 30 avril
-		
<u>TARIFS SEMAINE Du Mardi au Jeudi inclus (sauf jours fériés)</u>		
Bal (org local)	130,00 €	160,00 €
Déjeuner ou Diner dansant (org local)	165,00 €	200,00 €
<u>TARIFS WEEK-END (samedi ou dimanche)</u>		

Rifles (org locale)	110,00 €	135,00 €
Concours de belote	55,00 €	70,00 €
Arbre de Noël et autres activités non lucratives	GRATUIT	GRATUIT
pour les associations beffoises seulement		
Réunion (org ext)	80,00 €	105,00 €
TARIFS WEEK-END (Dimanche uniquement)		
Bal (org local)	135,00 €	165,00 €
Déjeuner ou Diner dansant (org local)	170,00 €	205,00 €
TARIFS FORFAIT OBLIGATOIRE POUR 2 JOURS (samedi, dimanche) et jours fériés		
Bal (org local)	190,00 €	230,00 €
Bal (org ext)	605,00 €	650,00 €
Déjeuner ou Diner dansant (org local)	240,00 €	290,00 €
Banquet (org local)	175,00 €	225,00 €
Banquet (org ext)	380,00 €	440,00 €
LOCATION VAISSELLE	Local	Extérieur
Location de vaisselle 1 placard (60 couverts)	40,00 €	80,00 €

Tarifs cimetièrè :

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2014.

<u>Cimetièrè</u>	
Cimetièrè	
Concession 50 ans	47,00 €
Concession perpétuelle	150,00 €
Taxe d'exhumation	40,00 €
Ouverture de caveau	24,00 €
Caveau 1 place	910,00 €
Caveau 2 places	1330,00 €
Caveau 3 places	1905,00 €
Columbarium	
Concession 50 ans	203,00 €

Concession perpétuelle	550,00 €
Taxe d'ouverture d'une urne	24,00 €
Plaque funéraire	40,00 €

TARIFS CHABROLLES
Du 1^{er} mai au 31 décembre 2014

<u>CHABROLLES</u>	
Hébergement grand bungalow	
Nuitée de 10 h à 10 h	14,00 €
Hébergement camping par tente ou caravane	
Nuitée de 10 h à 10 h	14,00 €
Créneaux semaine	
Créneaux de 2 h	85,00 €
2 créneaux successifs	128,00 €
Journée complète	215,00 €
Créneaux Week End	
Créneaux de 2 h	128,00 €
2 créneaux successifs	175,00 €
Journée complète	290,00 €
Forfait gonflage	
La journée	35,00 €
Forfait semaine 5 jours	
Du lundi au Vendredi	845,00 €

Tarifs du Centre de Loisirs 2014 :

TARIFS SEMAINE

Pour les enfants de Beffes et scolarisés à Beffes

<u>Quotient familial</u>	<u>1 enfant</u>	<u>2 enfants et plus</u>
< 430	29 €	28 €
431 à 620	30 €	29 €
621 à 762	31 €	30 €
>762	32 €	31

En cas d'absence des informations nécessaires au calcul des tarifs (quotient familial, n° CAF...), le tarif le plus élevé sera appliqué. Pour les enfants extérieurs à la commune, une majoration de 25 % sera appliquée aux tarifs détaillés dans le tableau. En cas d'inscription pour les 5 semaines, pour la période d'été, un seul tarif sera appliqué de 35 €/semaine et par enfant.

- décide de reconduire le centre de loisirs sans hébergement. Il se déroulera du 24 février au 7 mars 2014. Pour assurer l'encadrement des activités du CLSH, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste de directrice
 - 1 poste d'animateur ayant le bafa ou stagiaire bafa
 - 1 poste d'animateur ayant l'équivalent bafa
- décide d'engager des dépenses dans la limite du quart des crédits budgétaire inscrits au budget communal soit 363 000 € qui seront inscrits au budget communal comme décrits ci-dessous : 2313 : 300 000 € 2151 : 63 000 €
- accepte le plan de financement ci-dessous pour la construction de la cantine scolaire :
Coût prévisionnel de l'opération : 500 000 € HT, Subvention D.E.T.R. : 40 000 € HT, Auto financement (emprunt) : 460 000 € HT
- décide de fixer la participation volontaire des familles à 50€ par enfant pour le voyage scolaire à Bruxelles. Les modalités de remboursement en cas d'absence de l'enfant s'effectueront à l'appui d'un justificatif.
- décide de fixer la participation volontaire des familles à 20€ par enfant pour le voyage scolaire « découverte des châteaux de la Loire ». Les modalités de remboursement en cas d'absence de l'enfant s'effectueront à l'appui d'un justificatif.
- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2015-2018,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.
- accorde une subvention d'un montant de 50 € l'association TGV-LGV Grand Centre Auvergne
- contracte auprès du Crédit Agricole Centre Loire un financement 800.000 euros (huit cent mille euros) destiné à financer les travaux de l'extension de bâtiments pour la cantine scolaire et les travaux pour le vélocamp de Chabrolles.

- accepte la répartition du solde de la trésorerie comme indiqué ci-dessous :

TRESORERIE A REPARTIR		15 975,95 €
LA GUERCHE SUR L'AUBOIS 60 %		9 585,57 €
AUTRES COMMUNES 40 %		6 390,38 €
Communes	Nombre d'habitants	Montant
APREMONT	75	107,59 €
BEFFES	721	1034,22 €
LA CHAPELLE HUGON	392	562,30 €
LE CHAUTAY	276	395,91 €
CUFFY	1146	1643,85 €
GERMIGNY L'EXEMPT	338	484,84 €
TORTERON	820	1176,22 €
MARSEILLES LES AUBIGNY	687	985,45 €
TOTAL	4455	6390,38 €

- décide de donner suite à la proposition de monsieur LECOUEZ Didier. Une nacelle de 16 mètres sur un camion Renault Master B110 d'un montant de 5000 €.
- Accepte de régler le montant total des frais SNCF pour le voyage organisé pour les enfants de l'école à Bruxelles. Ce montant est de 2047.90 €
- accorde une subvention d'un montant de 6000 € à la coopérative de l'école de Beffes.

Pour extraits conformes
Le Maire,
NACCACHE Roger,